

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Grenoble, le 4 mars 2020 à 19h00

## Communiqué n°10

### Incident sur une péniche sur le Rhône Sablons

Mardi 18 février à 00h40 une péniche de 120 m de long transportant 2 200 tonnes de chlorure de vinyle à l'état gazeux a été endommagée en sortant de l'écluse. Aucun blessé n'est à déplorer.

A la demande du préfet de l'Isère, les services concernés étaient réunis au Centre Opérationnel Départemental (COD) à la préfecture de l'Isère dès 3h du matin. Par ailleurs, de nombreux services sont toujours mobilisés sur site : le sous-préfet de l'arrondissement de Vienne, le service départemental d'incendie et de secours de l'Isère, le groupement de gendarmerie de l'Isère, la Compagnie Nationale du Rhône (CNR) et les services des Voies Navigables de France (VNF).

Pendant la durée des opérations, qui sont toujours en cours, un périmètre de sécurité de 400 mètres est donc maintenu afin d'éviter un sur-accident à proximité. Il est ainsi demandé à la population d'éviter le secteur afin de ne pas perturber le travail des services de secours.

#### Actualisation, le 4 mars 2020 à 19h00

**L'opération de retrait de la timonerie, couchée sur le pont du bateau depuis l'accident et qui obstruait de ce fait l'accès aux cuves 7 et 8, s'est déroulée selon le schéma élaboré. Cette opération, ainsi que la dépose des tuyauteries présentes sur le pont de la péniche, réalisée dans les jours écoulés, étaient un préalable à la conduite de l'opération de dépotage du chlorure de vinyle, contenu dans 8 cuves et représentant environ 2 200 tonnes de produit.**

**Le coffrage des dômes de certaines cuves et le retrait du gazoil ont par ailleurs été menés à terme ces derniers jours, permettant ainsi le début des opérations de dépotage en tant que telles.**

**Le dépotage des cuves n°1 à n°6 a commencé ce mercredi 4 mars 2020 à 13h00, et devrait se poursuivre sans interruption dans les jours à venir. Cette opération sera longue mais ne présente pas de difficulté technique. Le périmètre de sécurité de 400 mètres autour de la péniche est maintenu.**

**A l'issue, la seconde phase concernant les cuves 7 et 8 pourra à son tour être menée. La tuyauterie permettant l'accès à ces cuves ayant été en partie endommagée par le poids de la timonerie, il n'est pas possible d'engager la procédure de dépotage dans les mêmes délais que pour les autres cuves. D'autres analyses sont en cours afin de modéliser les modalités de cette intervention.**

A la demande du préfet de l'Isère, des prélèvements sont effectués régulièrement afin d'évaluer l'impact éventuel de cet accident sur la qualité de l'air. Ces mesures ont été effectuées, à intervalles réguliers, au sud-est et au nord-ouest de la zone d'intervention et continuent de l'être, notamment à la limite du périmètre de sécurité.

A ce stade, l'analyse de ces mesures permet d'écarter tout risque pour la population. De plus, les opérations de colmatage des fuites, réalisées dans les jours qui ont suivi l'accident, ont permis de réduire de manière significative les concentrations en chlorure de vinyle sur les sites de mesure à proximité du bateau.

Pour plus d'informations, vous pouvez retrouver le détail des mesures prises par ATMO sur <https://www.atmo-auvergnerhonealpes.fr/actualite/incident-de-la-peniche-sablons-les-premiers-resultats-des-analyses-de-la-qualite-de-lair>

Pour mémoire, la navigation fluviale reste interrompue pour une durée indéterminée.

**Contact presse :**

Service communication de la Préfecture

Téléphone :04 76 60 48 05

[communication@isere.pref.gouv.fr](mailto:communication@isere.pref.gouv.fr)



@Prefet38